

Toulon, le 10 février 2022

Christine KFOURN
Service Agriculture et Forêt
Mission Défrichement
Téléphone 04 94 46 81 94

D.R.E.A.L. PACA
à l'attention du Service Connaissance Aménagement
Durable et Evaluation / Unité Evaluation
Environnementale
6 rue Antoine ZATTARA
CS 70248
13331 MARSEILLE CEDEX 03

COPIE

Objet: Saisine de l'autorité environnementale (Ae)

Références dossiers : 21.475/211 Commune de : MONTMEYAN

Dossier qui va faire l'objet d'une enquête publique

Coordonnées : Gildas REYTER (04 94 46 80 26): gildas.reyter@var.gouv.fr

et : ddtm-demande-defrichement@var.gouv.fr

PJ : 1 dossier papier et un dossier numérique (clé USB)

En application des articles L 122-1 et R 122-7 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de consulter pour avis l'Autorité environnementale (Ae). Cette consultation porte sur le projet d'un **Parc Photovoltaïque** sur la Commune de **MONTMEYAN**. Le dossier comprend :

- un dossier de demande d'autorisation de défrichement
- l'étude d'impact sur l'environnement comprenant un dossier d'évaluation des incidences Natura 2000

Selon l'article R122-7 II du code de l'environnement, la formulation de votre avis interviendra dans les deux mois suivant la date de réception de cette saisine, date dont vous voudrez bien m'informer par un accusé de réception aux adresses mail suivantes :

(gildas.reyter@var.gouv.fr et ddtm-demande-defrichement@var.gouv.fr)

J'ai noté que l'avis de l'Autorité environnementale ou l'information relative à l'absence d'informations émises dans le délai sera mise en ligne sur votre site internet :

<http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DRPACA/avis-ae-projets-paca.aspx>.

Je vous transmets avec cette saisine un dossier papier et un dossier en version numérique (clé USB)

L'adjoint au chef du Service Agriculture et Forêt


Gildas REYTER